

REMISES EN ETAT



850-3

CX

CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTÈLE
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

MANUEL DE REPARATION N° 850

FASCICULE 3

AVRIL 1975

VEHICULES CX ESSENCE

Mise à jour N° 1 : 7/1976

N° 2 : 19.6.77-

N° 3 : 23.10.79

REMISES EN ETAT

14 010



Correctif N° 1 au Manuel 850-3

CAPITAL 500.000.000 F
C.C.P. PARIS 121 - 54

SIÈGE SOCIAL : 117 A 167, QUAI ANDRÉ-CITROËN - 75747 PARIS CEDEX 15
TÉLÉPHONE : (1) 578.61.61 - TÉLÉGRAMME ET TÉLEX 270817 CITROËN PARIS

R.C. PARIS B 64 2050199
SIRET 642050199/00016

UTILISATION DU MANUEL

PRESENTATION.

Pour faciliter l'emploi du Manuel, nous avons classé les opérations en cinq fascicules correspondant aux possibilités des ateliers ou à leurs spécialités.

Le fascicule 1 comporte :

- les CARACTERISTIQUES - REGLAGES - CONTROLES

Le fascicule 2 traite les opérations de :

- DEPOSES et POSES des organes, sous-ensembles et accessoires.

Le fascicule 3 traite les opérations de :

- REMISES EN ETAT des organes, sous-ensembles et accessoires.

Le fascicule 5 traite les opérations concernant la CARROSSERIE.

Le fascicule 6 traite les opérations concernant le DIESEL.

Ce Manuel ne comporte pas de fascicule 4. Les opérations concernant :

- ELECTRICITE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION,
- sont incluses dans les fascicules 1, 2, 3 et 6.

Chacun de ces fascicules est vendu séparément, ce qui permet d'avoir pour chaque spécialité les exemplaires correspondant aux besoins de l'atelier.

Chaque fascicule est présenté dans une reliure de couleur rouge à mécanique du type «MULTO» afin de faciliter le classement des mises à jour, ou le prélèvement d'une opération nécessaire à l'atelier.

COMPOSITION.

Chaque fascicule comporte :

- la liste des opérations figurant dans le fascicule,
- les opérations classées par ordre numérique,
- les dessins d'exécution des outils spéciaux non vendus pouvant être fabriqués par le réparateur lui-même.

OPERATIONS

L'ordre des opérations a été étudié pour obtenir la meilleure qualité de travail dans le temps le plus court.

Les numéros d'opération se composent :

- a) de l'indicatif de véhicule : « MA »
- b) d'un nombre de trois chiffres désignant l'organe ou l'élément d'organe.
- c) d'un chiffre indiquant la nature de la réparation.
 - les chiffres 0 0 0 indiquent les caractéristiques du véhicule
 - les chiffres 0 0 indiquent les caractéristiques de l'organe
 - les chiffres 1, 4, 7 indiquent les déposes et poses
 - les chiffres 2, 5, 8 indiquent les déshabillages et habillages
 - les chiffres 3, 6, 9 indiquent les remises en état.

Des onglets correspondant aux repères de la liste des opérations permettent de trouver rapidement l'opération recherchée.

OUTILLAGE.

L'outillage spécial est indiqué dans le texte par un numéro suivi de la lettre T. Lorsque ce numéro est inférieur à 6000, il s'agit d'un outil déjà existant et commun à d'autres véhicules. Lorsque le numéro est dans la « série » 6000, il s'agit d'un outil créé pour les véhicules CX.

L'outillage de complément est indiqué dans le texte par un numéro précédé de l'indice MR.

Les plans d'exécution de ces outils, figurent à la fin de chaque fascicule.

♦ COUPLES DE SERRAGE.

Les couples sont exprimés :

- Soit en mètres Newton (mAN) avec la correspondance en m.kg,
- Soit en décanewton mètres (daNm) :

$$9,81 \text{ Nm} = 1 \text{ m.kg} = 0,981 \text{ daNm}$$

Les valeurs « arrondies » correspondent approximativement au mètre-kilo soit :

$$\text{En pratique } 1 \text{ daNm} = 1 \text{ m.kg.}$$

NOTA : Lorsque l'indication « clé dynamométrique » est mentionnée à la suite de la valeur d'un couple, l'opération doit être IMPERATIVEMENT exécutée avec une clé dynamométrique.

IMPORTANT

A chaque opération, ou ensemble d'opérations, figure un chapitre " COUPLES DE SERRAGE " ; les vis, écrous, goujons qui sont soulignés indiquent que ceux-ci sont de qualité particulière : « VISSERIE DE SECURITE ».

Les couples de serrage figurant sur les dessins et précédés d'un * correspondent également à de la « VISSERIE DE SECURITE ».

Au montage, il est IMPERATIF d'utiliser cette même « VISSERIE », A L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE.

REMARQUES IMPORTANTES

Pour tous renseignements techniques concernant ces véhicules, veuillez vous adresser au Service : DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES - VENTE, ASSISTANCE TECHNIQUE, 163, avenue G. Clémenceau (92000) NANTERRE. Téléphone : 204-40-00

Pour les renseignements techniques concernant les incidents de fonctionnement, demander les postes intérieurs 577 ou 578.

Pour les renseignements concernant les outils ou les opérations de réparation demander le poste intérieur 506.

LISTE DES OPERATIONS FIGURANT
AU FASCICULE N° 3 DU MANUEL 850

Véhicules «CX»

Numéro de l'Opération	DESIGNATION
MA. 03	<p>GENERALITES ➔ (1)</p> <p>Ingrédients préconisés</p>
<p>MA. 100-3</p> <p>MA. 100-3 a</p> <p>MA. 112-3</p>	<p>MOTEUR ➔ (2)</p> <p>Remise en état du moteur (<i>type M</i>)</p> <p>Remise en état du moteur (<i>type 829</i>)</p> <p>Remise en état d'une culasse</p>
<p>MA. 330-2</p> <p>MA. 330-3</p> <p>MA. 330-3 a</p> <p>MA. 330-6</p>	<p>BOITE DE VITESSES ➔ (4)</p> <p>Déshabillage et habillage d'une boîte de vitesses</p> <p>Remise en état d'une boîte de vitesses</p> <p>Remise en état d'une boîte de vitesses équipée d'un convertisseur de couple</p> <p>Travaux sur boîte de vitesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépose et pose des arbres primaire et secondaire (<i>sur véhicule</i>)
MA. 372-3	<p>TRANSMISSIONS ➔ (6)</p> <p>Travaux sur transmissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état d'une transmission - Remplacement du roulement de guidage
<p>MA. 391-3</p> <p>MA. 391-6</p>	<p>SOURCE ET RESERVE DE PRESSION ➔ (6)</p> <p>Remise en état de la pompe HP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état de la pompe HP monocylindrique - Remise en état d'une pompe HP à sept pistons <p>Travaux sur conjoncteur-disjoncteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état du conjoncteur-disjoncteur - Essai du conjoncteur-disjoncteur - Réglage du conjoncteur-disjoncteur
MA. 391-9	<p>Travaux sur vanne de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état de la vanne de sécurité - Contrôle de la vanne de sécurité
<p>MA. 412-3</p> <p>MA. 413-3</p>	<p>ESSIEU AVANT ➔ (7)</p> <p>Travaux sur bras d'essieu avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état d'un bras supérieur - Remise en état d'un bras inférieur <p>Travaux sur pivot :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état d'un pivot.

Mise à jour N° 3 au Manuel 850-3 (Correctif)



LISTE DES OPERATIONS FIGURANT
AU FASCICULE N° 3 DU MANUEL 850

Véhicules « CX »

Numéro de l'Opération	DESIGNATION
MA. 422-3	<p>ESSIEU ARRIERE ➡ (8)</p> <p>Travaux sur bras d'essieu arrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état d'un bras d'essieu arrière.
MA. 433-3	<p>SUSPENSION ➡ (9)</p> <p>Travaux sur organes hydrauliques de suspension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état d'un cylindre de suspension (avant ou arrière) - Contrôle d'un bloc pneumatique (ou d'un accumulateur principal) - Remise en état d'un correcteur de hauteur - Purge d'un correcteur de hauteur.
MA. 442-3	<p>DIRECTION ➡ (10)</p> <p>Remise en état d'une direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état d'une direction (non assistée) - Remise en état d'une direction assistée - Remise en état d'un boîtier de commande de direction
MA. 453-3	<p>FREINS ➡ (11)</p> <p>Travaux sur commande hydraulique de freinage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état d'une commande de frein (Doseur).
MA. 521-3	<p>ELECTRICITE ➡ (12)</p> <p>Travaux sur bloc contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépose et pose du compte-tours - Dépose et pose des autres appareils constituant le bloc-contrôle.
MA. 532-3	Révision d'un alternateur DUCCELLIER 7584 B
MA. 532-3 a	Révision d'un alternateur PARIS - RHONE A 14 R 3
MA. 532-3 b	Révision d'un alternateur MOTOROLA 510-2 et 510-4
MA. 533-3	Révision d'un démarreur DUCCELLIER 6236 A ou B
	<p>OUTILLAGE ➡ (14)</p> <p>Plans d'exécution des outils non vendus.</p>

Correctif N° 1 au Manuel 850-3

(8) ➡

(9) ➡

(10) ➡

(11) ➡

(12) ➡

(14) ➡